

Les proscrits de 1852 dans les Deux-Sèvres

Michel Montoux

Etudier les proscriptions de 1852 amène à tenter de répondre à trois questions :

- quelle est l'attitude des autorités avant le coup d'Etat du 2 décembre 1851 ?
- quelles sont les réactions de la population à cet événement ?
- quelle importance et quelles formes la répression des opposants prend-elle ?

1 L'ATTITUDE DES AUTORITÉS

Il paraît nécessaire de rappeler d'abord la situation dans le département entre la proclamation de la République et le coup d'Etat.

L'installation de la République après la journée du 24 février 1848 est plutôt bien accueillie sauf par le parti orléaniste et les élections d'avril permettent aux candidats républicains de l'emporter mais, très vite, l'Assemblée constituante voit son œuvre contrariée par les craintes paysannes consécutives aux journées de mai et juin dans la capitale et par la contestation des nouveaux impôts et l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence. La constitution adoptée le 4 novembre 1848, des élections envoient à l'Assemblée législative une majorité conservatrice qui cherche à limiter l'influence de la gauche montagnarde. Mais dès le 18 février 1849, le préfet arrivé en janvier, Degouve-Denuncques, accuse les républicains avancés niortais d'être responsables des incidents qui se produisent lors du départ d'un escadron du 2^e régiment de chasseurs que les Niortais veulent conserver. La ville est punie par le déplacement du régiment à Tours mais l'intervention du député Désiré Maichain lui permet de récupérer une autre unité. A Saint-Maixent, c'est la représentation d'une

pièce intitulée *Un voyage en Icarie ou le Communisme* qui provoque des incidents à la suite desquels trois manifestants montagnards sont écroués à la prison de Niort¹.

Mais c'est en avril que le préfet franchit un nouveau pas en ordonnant des perquisitions au siège du Cercle républicain démocratique de Niort et dans les locaux du journal *L'Œil du Peuple* accusés de fomenter un complot destiné à renverser la République. Des visites domiciliaires sont organisées en particulier chez le conseiller municipal Joseph Maichain qui démissionne pour protester².

Un an plus tard le général de Castellane en visite d'inspection est accueilli par des jeunes gens qui crient Vive la République et entonnent la Marseillaise et le Chant des Vignerons du poète mauzéen Claude Durand, chant qui vient d'être interdit car considéré comme subversif. *L'Œil du Peuple* coupable de l'avoir publié est acquitté à quatre reprises par les jurés mais condamné en correctionnelle³. Un autre journal républicain, le *Paysan des Deux-Sèvres*, subit lui aussi les foudres de la justice. Pourtant les rapports mensuels des juges de paix ne font état d'aucune menace d'insurrection armée, insistant au contraire sur la méfiance des populations paysannes à l'égard des socialistes et de leurs doctrines⁴.

La politique locale de tracasseries du préfet et d'un procureur aux ordres d'un gouvernement résolument conservateur qui en privant plusieurs centaines de milliers de citoyens du droit de vote cherche à freiner la progression de la minorité montagnarde n'est en somme que le prélude à la répression qui suivra le coup d'Etat.

2 LES RÉACTIONS AU COUP D'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT

La nouvelle du coup d'Etat fomenté par un président parjure est connue à Niort le 2 décembre au matin grâce à une dépêche télégraphique dont le préfet de Sainte-Croix transmet la teneur aux maires du département en y joignant une note leur demandant de maintenir l'ordre public. L'opération est présentée de telle sorte qu'elle doit rassurer les populations quitte à travestir la vérité :

« Le repos de la France était menacé par l'Assemblée : elle a été dissoute. Le Président de la République fait un appel à la Nation. Il maintient la république et remet loyalement au pays le droit de décider de son sort. La population de Paris a accueilli avec enthousiasme cet événement devenu indispensable. Le Gouvernement vous donne tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la tranquillité⁵. »

¹ Le Journal des Débats politiques et littéraires, 18 mars 1849.

² *L'Œil du Peuple*, 26 avril 1849.

³ *La Presse*, 26 avril 1850.

⁴ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4 M 232.

⁵ PICARD Georges, *Histoire du département des Deux-Sèvres*, nouvelle édition augmentée, Poitiers Brissaud, 1979, p. 189.

Le 3, le préfet écrit aux maires pour justifier le coup de force ; quelques-uns, dont Giraud, celui de Niort, démissionnent pour ne pas avoir à cautionner un acte anticonstitutionnel.

Il s'adresse par ailleurs aux habitants pour dénoncer les prétendus ennemis du repos public qu'il promet de châtier, précisant que « tout individu qui sera pris dans un rassemblement, les armes à la main, sera fusillé sur le champ ».

Si la très grande majorité des habitants des campagnes ne manifeste aucune opposition, quelques citoyens tentent d'organiser un début de résistance notamment à Niort où, dès le 3 au matin, une centaine d'hommes s'assemblent sur la place de la Brèche. Leur nombre augmente dans l'après-midi et ils finissent par obtenir qu'une délégation soit admise à l'hôtel de ville où le conseil municipal siège sous l'autorité du nouveau maire provisoire Paul-François Proust. Cependant ils n'obtiennent pas qu'on affiche une proclamation demandant aux citoyens de prendre les armes pour défendre la Constitution, un seul conseiller, Joseph Maichain appuyant leur demande. Par ailleurs certains rédigent une lettre aux républicains des autres localités les invitant à venir les rejoindre.

Sur la Brèche la foule s'impatiente, le cordonnier Paul Guay lit l'article 68 de la Constitution, des cris hostiles au Président de la République se font entendre. Le préfet donne l'ordre à la troupe de disperser les manifestants qui se regroupent autour de l'arbre de la Liberté planté sur la place du Donjon avant d'être dispersés à nouveau. Trois manifestants se procurent des armes chez un armurier mais quand ils arrivent sur la Brèche, la troupe disperse les quelques hommes qui s'y trouvent. C'en est fini de la résistance à Niort⁶.

Quelques velléités de résistance se sont aussi manifestées dans d'autres localités : à Mauzé, Claude Durand, malade, ne peut rien faire mais trois de ses amis se rendent à Niort : le calme étant revenu au chef-lieu, ils rentrent dans la matinée du 5 à Mauzé où rien n'est entrepris. Même absence de réaction à Champdeniers où le pharmacien Fayard a été contacté par Guay dès le 3 : quand il arrive à Niort c'est pour apprendre l'échec de la manifestation et il regagne son domicile.

A Saint-Maixent, Melle, Parthenay, Bressuire, Coulonges, la lecture des proclamations provoque quelques rassemblements pacifiques et quelques réunions chez les prétendus socialistes qui ne débouchent sur aucune action sérieuse.

Globalement, dans les Deux-Sèvres, aucune opposition organisée ne se manifeste et les résultats du plébiscite du 21 décembre peuvent rassurer les autorités : 74 224 électeurs votent OUI, 2 855 seulement NON. Dans ces conditions, une répression

⁶ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4 M 6 / 17 A.

est-elle nécessaire ? Pour le nouveau gouvernement il semble bien que oui et il va la mener rapidement et fermement tandis que sont effacées les inscriptions Liberté, Egalité, Fraternité sur les édifices publics et coupés les arbres de la Liberté plantés en 1848⁷.

3 IMPORTANCE ET FORMES DE LA RÉPRESSION : LES PROSCRIPTIONS

La répression commence dès le 4 décembre : 11 manifestants niortais sont incarcérés mais Guay et Gorin parviennent à s'enfuir, ce dernier étant arrêté le 12 janvier. Au cours des semaines suivantes, le nombre des détenus à Niort augmente car on arrête non seulement ceux qui ont manifesté mais aussi d'autres simplement coupables d'être de fermes républicains tels Amy, Fayard ou Maichain. A Melle, Bressuire, Parthenay, on incarcère aussi tandis que les gendarmes multiplient les perquisitions au domicile des suspects ; une seule est véritablement fructueuse à Thouars où on saisit une arme et des munitions chez François Lepoudret.

Les tribunaux d'instance commencent à instruire mais leurs travaux sont vite suspendus et les inculpés sont déférés devant une Commission mixte composée du préfet, du procureur de la république et du colonel commandant le 1^{er} régiment de hussards qui siège à sept reprises du 9 février au 18 mars. Les jugements, rapides, sont sans possibilité d'appel et les prévenus ne disposent d'aucun défenseur. Les suspects sont classés en cinq catégories en fonction du danger qu'ils sont susceptibles de présenter⁸.

Dans la 1^{ère} catégorie figurent notamment Ginestet, rédacteur en chef de l'Œil du Peuple qui, en prison pour délit de presse, n'a rien pu faire le 3 décembre mais qui est « l'homme le plus dangereux et le plus adroit du parti » et le cafetier de Saint-Maixent Clerc accusé « d'avoir cherché à faire des désordres », mais aussi les principaux manifestants niortais et Claude Durand.

Dans la 2^e catégorie, plus étoffée, on trouve les chefs reconnus du socialisme deux-sévrien : Alix Sauzeau, ancien rédacteur en chef du Paysan des Deux-Sèvres, Ledain de Parthenay et Delamarre de Bressuire.

La 3^e catégorie, plus importante encore, regroupe des « hommes qui se sont fait remarquer par leur violente hostilité au gouvernement » comme le vice-président du tribunal civil de Niort Clerc-Lasalle, Joseph Maichain, le médecin Fruchard et même le député conservateur élu en 1849 Jules Faily d'ailleurs absent du département.

⁷ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4 M 238.

⁸ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4 M 13 / 3 et 4 M 6 / 15 B.

Les deux autres catégories rassemblent des hommes qui paraissent moins dangereux pour le nouveau pouvoir.

Au total 94 citoyens deux-sévriens sont poursuivis, certains étant condamnés par contumace parce qu'ils ont réussi à s'enfuir comme Guay.

Sont d'abord jugés ceux qui sont considérés comme les plus coupables comme Fayard de Champdeniers déjà condamné à Paris en 1836 à un an de prison ou Vien d'Azay : tous deux sont condamnés à la déportation à Cayenne. Suivent ensuite ceux qui sont condamnés à la transportation en Algérie où ils seront en résidence surveillée à Lembessa, au pied des Aurès (Algérie +) ou libres (Algérie -), puis les expulsions définitives ou temporaires du territoire national, les internements et les mises sous surveillance. Les 85 condamnés se répartissent ainsi :

Condamnation	Nombre d'individus
Transportés à Cayenne	2
Transportés en Algérie +	8
Transportés en Algérie -	5
Expulsés définitifs	7
Expulsés momentanés	15
Internés hors du département	30
Sous surveillance de la police	18

Désireux de montrer sa générosité, le Prince-Président envoie dans chaque région un délégué chargé de réexaminer avec bienveillance les jugements rendus. En Deux-Sèvres c'est de Lespinasse qui effectue ce travail qui donne :

Réexamen de Lespinasse	Nombre d'individus
Transporté à Cayenne	1
Algérie+	6
Algérie -	0
Expulsés définitifs	15
Expulsés momentanés	15
Internés hors du département	23
Sous surveillance	25

La moitié des expulsés est dirigée vers la Belgique, un tiers vers le Royaume-Uni, les autres vers les Etats-Unis, l'Italie et l'Espagne. Une circulaire ministérielle du 14 avril enjoint aux préfets de ne plus diriger d'expulsés vers la Belgique mais de les envoyer en Angleterre, le plus souvent vers les îles anglo-normandes. Claude Durand, condamné à la transportation en Algérie réussira à s'enfuir à Guernesey où il fréquentera la demeure de Victor Hugo.

On peut établir la répartition socio-professionnelle des inculpés. Comme le montre le tableau suivant, certaines catégories sont nettement plus représentées que d'autres :

Catégories socio-professionnelles	%
Artisans et ouvriers	32,5
Professions libérales	26
Commerçants	17
Cultivateurs	9
Propriétaires	6
Fonctionnaires ou ex	4,5
Sans profession	2,25
Non précisé	2,25

Dans le premier groupe les cordonniers sont majoritaires, suivis par les menuisiers puis les travailleurs du cuir, les ouvriers étant moins nombreux que les petits patrons. Dans le deuxième, médecins et avocats dominant. Dans le troisième, ce sont les cafetiers soupçonnés d'accueillir volontiers les « conspirateurs ». La petite paysannerie est pratiquement absente,

On peut aussi dresser un tableau donnant la répartition géographique :

Origine géographique	Nombre d'individus
Niort et Saint-Florent	35
Mauzé	11
Parthenay	9
Bressuire	7
Melle	5
Saint-Maixent	3
Autres localités	23
Sans domicile	1

Il y a donc une majorité de citoyens, Mauzé étant la seule localité de moindre importance à posséder un groupe républicain avancé bien constitué autour de Claude Durand, le poète-vigneron.

Au fur et à mesure des condamnations, les prisons se vident : il y a 39 détenus en janvier-février, dont 31 à Niort, 6 à Parthenay, 1 à Melle et 1 à Bressuire ; ils ne sont plus que 4 à Niort et 1 à Parthenay en avril. Les condamnés doivent quitter le département rapidement mais beaucoup sollicitent un délai pour mettre de l'ordre dans leurs affaires ou demandent un lieu de résidence différent de celui qu'on leur a imposé. Pour certains dans une situation déjà difficile, une expulsion peut devenir dramatique.

Les demandes sont généralement accompagnées d'un engagement à ne plus s'occuper de politique, du condamné lui-même, de sa femme parfois. Certains cherchent aussi à faire jouer leurs relations pour obtenir un adoucissement de leur peine. Et nombreux aussi sont ceux qui sollicitent une mesure de grâce du chef de l'Etat⁹. Au total 37 sont accordées au cours des années 1852 et 1853 ; quelques-autres le sont au cours des années suivantes et les derniers exilés bénéficient des amnisties décrétées en 1859. Cependant ils restent sous la surveillance plus ou moins discrète de la police que secondent des informateurs.

En conclusion, on peut donc dire que très réduite la contestation du coup d'Etat du 2 décembre dans les Deux-Sèvres a cependant donné lieu à une répression sévère touchant souvent des citoyens seulement coupables d'être fidèles à leurs convictions républicaines.

Quelques ouvrages consultés :

AGULHON Maurice, *Coup d'Etat et république*, Paris, Presses de Sciences Po, « La Bibliothèque du Citoyen », 1997.

CAZALS Rémy, *Les proscrits de 1852*, MIRHEC, Histoire comparative de l'Europe, 1999, « *Halshs-00139516* ».

TEXIER André, *Niort de 1848 à 1914*, Niort, éditions du Terroir, 1982.

TOUL Y., *Les origines du mouvement ouvrier et socialiste dans les Deux-Sèvres*, BSHSDS, tome IX, 1^{er} trimestre 1961.

VINCK Maurice, *La Révolution de 1848 dans les Deux-Sèvres*, BSHSDS, tome IV, 1971.

Principaux journaux consultés :

La Revue de l'Ouest, Le Mémorial des Deux-Sèvres, L'œil du Peuple, La Nouvelle Sentinelle des Deux-Sèvres, Le journal des Débats politiques et littéraires, La Presse.

⁹ Arch. Dép. Deux-Sèvres, M 15 / 4 et 4 M 236.